



Crachat, exhibition, violence jusqu'où ira-t-on ?

CP TOULOUSE-SEYSSSES

Le vendredi 24 avril 2026, vers 11h00, un nouvel incident grave est venu illustrer, une fois de plus, la dégradation alarmante des conditions de travail des personnels au sein du CP de Toulouse-Seysses.

Alors qu'un agent procédait à une distribution de repas au 1er étage, le détenu(connu et reconnu pour ces faits) occupant la cellule 107, a adopté un comportement particulièrement abject et provocateur. À plusieurs reprises, ce dernier a tenu des propos obscènes avant de se livrer à un acte d'exhibition sexuelle en direction de l'agent et des auxiliaires présents.

Face au professionnalisme et au sang-froid du collègue, qui tentait de refermer la porte, le détenu a alors empêché la fermeture et a craché au visage de l'agent, constituant ainsi une agression caractérisée.

L'intervention rapide d'un second agent a permis d'engager une mise en sécurité, mais la violence et la résistance du détenu ont nécessité l'intervention d'un troisième agent. Malgré cela, il aura fallu pas moins de six tentatives pour parvenir à immobiliser l'individu, particulièrement virulent, qui continuait à cracher et à se débattre pour éviter le menottage.

FO JUSTICE SEYSSSES salue le sang-froid, le professionnalisme et le courage des agents intervenants, qui ont su gérer une situation particulièrement dégradée dans des conditions difficiles.

FO JUSTICE SEYSSSES dénonce avec la plus grande fermeté :

- La multiplication des agressions physiques et psychologiques contre les personnels ;
- L'absence de réponses dissuasives face à des comportements de plus en plus violents et humiliants ;
- Le sentiment d'impunité dont bénéficient certains détenus.

FO JUSTICE SEYSSSES demande des mesures concrètes et immédiates :

- La mise en place d'un transfert systématique, dans la mesure du possible, pour tout détenu impliqué dans une agression sur un agent ;
- L'application « d'un article 40 automatique par la direction », que l'agent ait déposé plainte ou non ;
- La création d'une sectorisation spécifique pour les détenus les plus dangereux, idéalement en rez-de-chaussée (type MAH2 avec ouvertures à deux), avec :
 - Un binômage systématique des agents sur cette aile ;
 - La mise en place d'un équipement de protection adapté.

FO JUSTICE SEYSSSES, VOS ATTENTES, NOS PRIORITES !

Le bureau local **FO JUSTICE SEYSSSES**

le 26 avril 2026

